

DELIBERATIONS
du Conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 12 décembre 2017

Délibération n° 2017 – 12/12/2017 – 5

Programme annuel de prévention des risques professionnels 2018

Le Conseil d'administration

- VU le Code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis du Comité hygiène, sécurité et des conditions de travail rendu en sa séance du 27 novembre 2017

Après en avoir délibéré

Approuve avec 26 voix pour (unanimité) :

le programme annuel de prévention des risques professionnels 2018.

Dijon, le 13 décembre 2017

Le Président de l'Université de Bourgogne,



Alain BONNIN

P.J. : Programme annuel de prévention des risques professionnels 2018

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement



UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE

Proposition CHSCT du 27 novembre 2017

Communiqué au CT

Communiqué au CA

PROGRAMME ANNUEL DE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS 2018

A. Investissement :

	Bilan
<ol style="list-style-type: none">1. - <i>IUT de Dijon site d'AUXERRE</i>: Bâtiment de la vie étudiante (bibliothèque - restauration - administration) : démarrage du chantier en 2015 - Chantier en cours d'achèvement : fin prévue début 20182. <i>Recrutement du Maître d'œuvre pour les AD'AP</i> - Recrutement en juillet 2016 > études APD en cours3. <i>Travaux d'accessibilité selon l'AD'AP établi en 2015</i> : En attente de financement<ol style="list-style-type: none">a. <i>Gabriel</i> : Réaménagement de l'ensemble du hall pour permettre un accès depuis l'entrée et un cheminement de niveau entre les différentes ailes du bâtiment.<p><u>Mise en place de l'AD'AP</u> - En attente de financement</p><ol style="list-style-type: none">a- <i>Fin des travaux dans les Grands Amphithéâtres et Galilée - Gutenberg</i>b- <i>Fin des travaux dans bâtiment du Centre de Prévention et de Santé universitaire</i>c- <i>IUT de Dijon, bâtiment GMP, biologie Tertiaire, bloc central</i>d- <i>IUT du CREUSOT</i>4. Suite de l'étude du Bilan aéraulique de Mirande : Mise en œuvre des solutions - Recrutement du maître d'œuvre en juillet 2016 > études de projet en cours.5. Poursuite des travaux de la rénovation partielle du bâtiment Droit-Lettres -Rénovation énergétique (remplacement des menuiseries métalliques) > opération programmée de 2018 à 20216. Poursuite des études de programmation (Etudes APD en cours - Opération décalée en fin de CPER<ol style="list-style-type: none">a- <i>learning - center</i>b- <i>pharmaco- imagerie</i>7. Consolidation de la façade du bâtiment Sciences Gabriel - En attente de financement8. Poursuite de la mise en place du contrôle d'accès9. Rénovation du rez de chaussé de bâtiment Médecine B210. Extension des locaux de la terrasse du bâtiment Médecine B111. Mise en conformité des extracteurs de l'IUT de CHALON SUR SAONE	

B. Formation : Action d'information et de formation

Axe 1 des orientations stratégiques en matière de politique de prévention des risques professionnels pour l'année 2017-2018 : Développer une culture de prévention au sein des établissements.	
	Bilan
<p>1 - Formation pour les nouveaux entrants, « sensibilisation pour les doctorants »</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Nouveaux entrants (1 session) : novembre 2018 ✓ Inserm - master et Ecole Doctorale (1 session) : Octobre 2018 	
<p>2 - Formation "Assistant prévention » (Formation continue) : 23 janvier 2018 (accueil des nouveaux entrants)</p>	
<p>3 - Membre du CHSCT : A débattre en CHSCT du 27 novembre 2017</p>	
<p>4 - Formation - Responsabilité en matière Hygiène et Sécurité - Sensibiliser les directeurs et chefs de service au rôle et aux conseils que peut leur apporter leur assistant de prévention ou les aider à remplir leurs obligations et responsabilités en santé et sécurité au travail (extrait du point 1.2. du rapport des inspecteurs Santé et Sécurité au Travail)</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Au mois de septembre 2018 	
<p>5 - Sauveteur Secourisme du Travail (SST),</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 2 sessions initiales sur Dijon (priorité au bâtiment dépourvu de SST (...)) <ul style="list-style-type: none"> ○ le 26 mars (M)- le 27 mars (M) et 29 mars 2018 ○ le 23 avril (M) - le 24 avril 2015 (M) et le 26 avril 2017 	
<p>6 - Sauveteur - Secourisme du Travail : recyclage (objectif de repasser à 4 h tous les ans)</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 19 sessions de recyclage de 4 heures et 1 session de 7h an : <ul style="list-style-type: none"> ○ 19 sessions sur Dijon de 4 heures : 29 janvier (M ou AM) - 30 janvier (M ou AM) - 1^{er} février (M ou AM) - 26 février (M ou AM) - 27 février (M et AM) - 12 mars (M et AM) - 13 mars (M et AM) - 26 mars (AM) - 27 mars (AM) - 23 avril (AM) - 24 avril (AM) - 1^{er} ou 4 juin (M - SUAPS) 2018 - ○ 1 session sur Dijon de 7h : 15 mars 2018 ○ 3 sessions à MEEF et l'ISAT de NEVERS : 2 juillet (AM) et 3 juillet 2018 (M et AM) ○ 1 session à l'IUT du CHALON : 24 mai (AM) ○ 1 session à l'ESPE - MEEF Mâcon : 9 mars 2018 (M) ○ 1 session à l'IUT de Dijon - Site d'Auxerre : 1^{er} mars 2018 (M) ○ 3 sessions à l'IUT du CREUSOT - Centre de Condor cet : 3 avril (M ou AM) et 3 mai 2018 	
<p>7.- Le port de l'appareil Respiratoire Isolant (A.R.I.) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 1 session sur Dijon : le 6 mars 2018 	
<p>7- Formation Chargé d'évacuation (6 sessions) : Formation interne</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Lieu et date à définir en 2018 - en associant l'exercice évacuation attentat 	
<p>8 - Formation "manipulation des extincteurs sur feux réels initiation.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 10 sessions sur Dijon : le 29 mai - 06 juin - 07 juin - 14 juin et 27 septembre 2018 (M ou AM)) - 1 session hors Dijon : Auxerre : à définir par les sites 	
<p>10 - Formation recyclage SSIAP 1 / Service de Sécurité Incendie et Assistance à Personne niveau 1: 4 personnes (sur Dijon) : 22 et 23 mars 2018 en inter-entreprises</p>	
<p>11 - Formation SSIAP 2 / Service de sécurité d'Incendie et Assistance à Personne niveau 2 : 1 personne</p>	
<p>12 Formation sur les Centrales incendie :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 5 sessions à définir sur 2018 : à définir après les exercices d'évacuation 	
<p>13 Formation sur le risque attentat</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 26 avril 2018 - + date pour les agents d'accueil 	
<p>14 - Habilitation électrique pour les électriciens et les non électriciens</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Formation BT BE/ BS/ B1 - B2 - BR - BC suivant questionnaire rempli par le candidat <ul style="list-style-type: none"> ○ Si inférieur à 4 personnes : inter - entreprise ✓ Formation recyclage des connaissances BT - B1 - B2 - BR - BC (3 sessions sur Dijon - 1 session sur Le Creusot - 1 session sur Chalon) <ul style="list-style-type: none"> ○ Dijon : le 1^{er} février - 2 février - 5 mars 2018 - 26 personnes sur Dijon et 2 sur Auxerre ○ Chalon : le 15 mars 2018 - 6 personnes sur Chalon et 1 personne sur Macon ○ Le Creusot (avec Nevers) : 12 mars 2018 - 8 personnes ✓ Formation recyclage des connaissances BT - BS (1 session sur Dijon - 1 session sur Le Creusot) <ul style="list-style-type: none"> ○ Dijon : le 6 mars 2018 - 10 personnes ○ Le Creusot (avec Nevers) : 22 mars 2018 - 2 personnes sur le Creusot et 3 sur Chalon 	

Programme de prévention des risques professionnels - 2018

<ul style="list-style-type: none"> ✓ Formation recyclage des connaissances HT (1 session sur Dijon - 1 session sur Le Creusot) <ul style="list-style-type: none"> ○ Dijon : le 7 mars 2018 - 4 personnes ○ Le Creusot (avec Nevers) : 13 mars 2018 - 3 personnes sur Le Creusot et 1 personne sur Nevers ✓ Recyclage des connaissances BE manœuvre (1 session sur Dijon - 1 session sur Nevers) <ul style="list-style-type: none"> ○ Dijon : 19 mars 2018 - 3 personnes ○ Nevers : 23 mars 2018 - 4 personnes. 	
<p>15 - Formation pour les opérateurs d'autoclaves (2 sessions) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Le 5 avril - 15 mai 2018 	
<p>16 - Formation expérimentation en animalerie initiale et formation continue :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Initiale : Date à définir si candidature ○ Formation continue : <ul style="list-style-type: none"> ○ Technique de prélèvement : 2^{ème} trimestre 2018 - limité à 8 personnes ○ Technique d'administration des produits aux rongeurs: 2^{ème} trimestre 2018 - limité à 8 personnes ○ Bien-être des animaux : juin ou septembre 2018 - Amphithéâtre en cours de réservation 	
<p>17 Formation initiale Personne Compétente en Radioprotection : Médecine B3 ?</p>	
<p>18 Recyclage des Personnes Compétentes en radioprotection (spécifique GRX) : 1 personne - du 9 au 12 juillet 2018</p>	
<p>19 - Formation pour les manipulateurs de radioéléments et GRX (2 sessions) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ le 27 mars 2018 (M) pour les sources non scellées ○ le 12 octobre 2018 (AM) pour les GRX et sources scellées 	
<p>20 - Formation « règles à respecter pour le transport et la réception des marchandises dangereuses pour la nouvelle organisation de la gestion des déchets (1 session) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 27 février 2018 	
<p>21 - Diagnostic manutention manuelle, gestes et postures de travail (2 sessions de 10 personnes):</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ A planifier en 2018 	
<p>22 - Hygiène des locaux - Principaux risques dans les locaux de l'Université:</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ A définir si candidature 	
<p>23 - Autorisation de conduite de PEMP (1 agent à Chalon sur Saône)</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ A définir 	
<p>24 - Autorisation de conduite d'engins de levage ou de manutention :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Site de Dijon (engins de chantier R372 M - cat 1): 1 session - 5 personnes - 6 et 7 mars 2017 	
<p>25 - Hygiène des locaux « niveau 2 » : habilitation à nettoyer les locaux à risques chimiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ A définir si candidature 	
<p>26 - Risques liés à l'utilisation de substances dangereuses (CMR) : (4 sessions)</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ le 6 mars 2018 ○ le 15 avril 2018 ○ le 24 mai 2018 ○ le 19 juin 2018 	
<p>27 - Formation liés à l'utilisation des gaz (1 session) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ le 31 mai 2018 	
<p>28 - Formation recyclage des connaissances à l'utilisation des gaz (1 session) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ le 30 mai 2018 	
<p>28 - Formation « hygiène alimentaire et/ou HACCP :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 personnes sur Dijon - 6 personnes sur Nevers définir si candidature 	
<p>29 - Formation "Elaboration du document Unique".</p> <p>A la demande des responsables de laboratoires / bâtiments / UFR.</p>	
<p>30 - Formation des référents techniques sur les nanomatériaux et lasers -</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 8 février 2018 pour les nanomatériaux. ○ En cours de discussion pour les lasers 	
<p>31 - Formation sur la gestion des déchets dangereux : une session de gestion de crise - accident de produit chimique.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ reporté en 2019 	
<p>32 - Formation gérer et expédier les déchets dangereux en conformité avec l'ADR (1 session)</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 27 février 2018 	
<p>33 - Formation pour la qualité de vie au travail - RPS.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Cf. plan général des formations - partie « valoriser les ressources humaines » 	

C Applications:

	Bilan
Axe 1 des orientations stratégiques en matière de politique de prévention des risques professionnels pour l'année 2017-2018 : Développer une culture de prévention au sein des établissements.	
Améliorer le pilotage de la politique de santé et de sécurité au travail au sein des services - 1.1 de l'axe 1	
1) Le suivi des indicateurs du livre des références (extrait du point 1.1. Dispositif de prévention du rapport des inspecteurs santé et sécurité au travail)	
2) Organiser la rédaction dans chaque service, composante et unité d'un règlement intérieur adaptant les mesures générales aux spécificités du service, de la composante ou de l'unité (extrait du point 1.1. Dispositif de prévention du rapport des inspecteurs santé et sécurité au travail)	
3) Définir la liste des personnes chargées, pour chaque site, de l'application de la réglementation concernant la protection contre les risques d'incendie et de panique puis communiquer cette liste aux préfets concernés (extrait du point 1.1. Dispositif de prévention du rapport des inspecteurs santé et sécurité au travail)	
4) Réalisation et mise à jour du Document Unique .	
5) Actualisation de la fiche d'état des travaux en matière d'hygiène et sécurité au travail	
6) Prévention des risques psychosociaux <ul style="list-style-type: none"> - Indicateurs : <ul style="list-style-type: none"> - taux d'absentéisme pour raison de santé - taux de rotation des agents - taux de visite sur demande au médecin de prévention - taux de violence sur agents - Prévention primaire - Prévention secondaire - Prévention tertiaire - Intégration de la prévention des RPS dans le document unique 	
Axe 2 des orientations stratégiques en matière de politique de prévention des risques professionnels pour l'année 2017-2018 : Renforcer le rôle des acteurs opérationnels et des instances de concertations centrales et locales	
Le CHSCT - 2.1. de l'axe 2	
1) Registres de santé et de sécurité au travail (extrait du point 1.4.2 du rapport des inspecteurs Santé et Sécurité au travail)	
→ Demander aux directeurs de structure concernés de viser les observations et de mentionner dans le registre les suites données à ces dernières.	
→ Rappeler annuellement aux agents et usagers l'existence, le rôle, la procédure et, s'il y a lieu, l'emplacement de ces registres.	
2) Registre de signalement de danger grave et imminent (extrait du point 1.4.3 du rapport des inspecteurs Santé et Sécurité au travail)	
<i>Nous rappelons, pour mémoire, que seuls des représentants du personnel au CHSCT peuvent écrire dans ce registre</i>	
→ Rendre conforme la procédure aux articles 5-7 et 5-8 du décret 82-453.	
→ Prévoir le fonctionnement conforme pour les sites autres que Dijon.	
→ Former les représentants des personnels au CHSCT à cette procédure.	
→ Informer périodiquement les agents de la procédure de signalement de danger grave et imminent.	
3) Fonctionnement du CHSCT	
a. 3 séances / an au minimum -5 février 2018 - 25 avril 2018 - 4 juin 2018 - + 2 ^{ème} semestre 2018 +préconiser de faire précéder d'un groupe de travail les réunions plénières du comité	
b. Suivi des recommandations du CHSCT	
Consultation régulière du CHSCT :	
c. Présentation du bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail (présentation au CT et CA)	
d. Présentation du programme annuel de prévention - (présentation au CT et CA)	
e. Présentation du rapport annuel du médecin de prévention	
f. Présentation du rapport d'activité annuel du Service Social	
g. Présentation du rapport d'activité du psychologue du travail - Dispositif d'écoute et d'analyse	
h. Consultation des registres « Santé et sécurité au travail »	
i. Consultation de tous documents relatifs à l'hygiène et la Sécurité.	

Programme de prévention des risques professionnels - 2018

<p>- Préparer les réunions du CHSCT par la constitution des groupes de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> j. Comité de pilotage sur l'analyse des accidents et des maladies professionnelles - vendredi 19 janvier - 30 mars - 18 mai - 9 novembre 2018 k. Réalisation des visites de locaux avec des membres du CHSCT (6/an) <ul style="list-style-type: none"> • 3 au premier semestre : janvier (à définir avec le CNRS) - 20 mars - 10 mai - 22 juin et 18 octobre 2018 • Rencontre régulière entre le Président et le secrétaire du CHSCT, interlocuteur privilégié du chef d'établissement et des autres partenaires (médecin de prévention, conseiller de prévention, inspecteur santé et sécurité du travail) ; 	
<p>- Formation des membres du CHSCT <u>Bilan</u> 4 jours de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> 8 avril 2015 : Sensibilisation à la prévention des RPS - ergonomie / secours à personne 9 avril 2015 : Réglementation Hygiène et Sécurité - Droit de retrait 3 juin ; Responsabilité en matière d'hygiène et Sécurité - le livre des références 1er mars 2016 : Formation des membres du CHSCT à l'analyse des accidents par la méthode de l'arbre des causes 	
<p>CONSOLIDER LA CHAÎNE DES ACTEURS DE LA PREVENTION - 2.2 de l'axe 2</p>	
<p>4) Nombre d'assistant de prévention - nombre de lettre de cadrage</p> <ul style="list-style-type: none"> → Former et désigner des assistants de prévention dans les structures qui en sont dépourvues, et les doter d'une lettre de cadrage. Pour les structures de type tertiaire ne présentant pas de risque particulier, il sera possible de désigner un assistant de prévention au niveau supérieur chapeautant plusieurs de ces structures (extrait du point 1.2.2. du rapport des inspecteurs santé et sécurité au travail) → Afficher cette désignation dans l'organigramme de l'entité (extrait du point 1.2.2. du rapport des inspecteurs santé et sécurité au travail) <p>5) Nombre de réunions Conseiller de prévention / Assistant de prévention</p>	
<p>RENFORCER LES SERVICES DE MEDECINES DE PREVENTION</p>	
<ul style="list-style-type: none"> 6) Organisation du service du médecin de prévention 7) Changement du logiciel de suivi médical des agents 8) Etat des éléments transmis à la médecine de prévention : <ul style="list-style-type: none"> i) Liste des agents exposés aux produits chimiques (dont les CMR) ii) Liste des agents exposés aux agents biologiques dangereux iii) Liste des agents exposés aux OGM iv) Liste des agents exposés aux sources radioactives v) Liste des agents utilisateurs de lasers vi) Liste des agents exposés aux nanomatériaux 9) Activités dites de tiers temps 	
<p>Axe - APPLICATION Université de Bourgogne</p>	
<p>1) Visite hygiène et sécurité des locaux</p>	
<p>2) Réalisation dans chaque composante d'un exercice d'évacuation incendie des locaux et d'un exercice d'évacuation attentat.</p>	
<p>3) Gestion des déchets (Chimiques- Radioactifs et biologiques)</p>	
<p>4) Point sur la conformité des sorbonnes</p>	
<p>5) Point sur les vérifications obligatoires sur les installations et les locaux</p>	
<p>6) Actualisation des plans d'intervention et d'évacuation - selon la prescription de la commission de sécurité de 2016</p>	

D. Etudes -

	Bilan
Formation lors de l'entrée en fonctions des agents	
→ S'assurer que chaque nouvel arrivant suive bien une formation générale à la sécurité dispensée par l'université, ou une des autres tutelles pour les unités mixtes (extrait du point 1.8.1. du rapport des inspecteurs Santé et Sécurité au Travail)	
Risques liés aux rayonnements non ionisants	
→ Recenser les lasers de classe 3B ou 4. (extrait du point 1.9.4. du rapport des inspecteurs Santé et Sécurité au Travail)	
→ S'assurer que chaque laser de classe 3B ou 4 est situé dans le périmètre d'intervention d'un référent sécurité laser et mettre en œuvre les mesures de préventions définies par le code du travail. (extrait du point 1.9.4. du rapport des inspecteurs Santé et Sécurité au Travail)	
Travaux réglementés pour les jeunes de 15 à 18 ans	
<p>□ Des jeunes de 15 à 18 ans peuvent être amenés à effectuer des travaux réglementés par le code du travail dans le cadre de leur formation ou d'un stage au sein de l'université. Le décret 82-453 précise, par ses articles 5-11 à 5-18, les dispositions à mettre en œuvre pour l'exécution de ces travaux</p> <p>Rédiger une procédure prévoyant :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le recensement de toutes les situations de travail concernées. La rédaction des déclarations de dérogation. La communication de ces dérogations au CHSCT et à l'ISST. Le recueil des éléments prévus à l'article 5-17 du décret 82-453 <p>(extrait du point 1.13.4. du rapport des inspecteurs Santé et Sécurité au Travail)</p>	